

Faut-il en finir avec l'immunité parlementaire ?

■ Le dispositif est-il encore de son temps ? Le débat divise depuis des années.

L'annonce, par Alain Mathot, épinglé par le jugement du tribunal correctionnel de Liège dans le dossier Intradel ("LLB" du 30 juin et du 2 juillet), qu'il ne se représenterait pas aux élections communales d'octobre 2018 à Seraing, ni aux fédérales de mai 2019, a relancé le débat sur l'utilité du maintien du principe de l'immunité parlementaire consacré par notre Constitution.

Pour rappel, le parquet général de Liège avait demandé la levée de l'immunité du député fédéral mais la Chambre avait refusé la requête. M. Mathot n'a donc pas été attiré en justice. Le juge a cependant estimé qu'il avait bien reçu 700000 euros du principal prévenu.

Garantie essentielle ?

L'immunité parlementaire est-elle une garantie essentielle au bon fonctionnement de la démocratie ? Faut-il, lorsqu'une demande de levée est formulée, que la Commission des poursuites du Parlement à laquelle cette requête s'adresse ne prenne en compte, comme seul critère, que le bon fonctionnement de l'assemblée et ne s'intéresse en rien à la régularité des poursuites engagées par la justice, autrement dit ne vérifie pas si ces poursuites ne sont pas fondées sur des éléments fantaisistes, irréguliers ou arbitraires ?

Pour quelqu'un comme Marc Verdussen, professeur de droit constitutionnel à l'UCL, la réponse à la première question est "oui" et à la deuxième, "non". A ses yeux, remettre en cause le principe de l'immunité parlementaire fragiliserait la démocratie. Il ne partage donc pas l'opinion de personnalités comme Benoît Lutgen, le président du CDH, qui a, en son temps, affirmé que "l'immunité est un privilège de caste".

M. Verdussen a souvent rappelé que le passé montrait que des dérapages sont possibles. Il a également plusieurs fois insisté sur le fait que la Constitution a été re-

vue en 1997 et que, depuis, il ne faut plus le feu vert du Parlement que pour traduire un parlementaire devant un juge ou pour l'arrêter – et non plus dès le début d'une enquête. La réforme de 1997 a d'ailleurs placé les élus dans une position moins protégée que dans d'autres pays.

Une réalité non rencontrée

Pour certains toutefois, les préoccupations du Constituant de 1830 ne rencontrent plus la réalité de 2018.

Primo, le pouvoir législatif ne serait plus, comme au XIX^e siècle, un potentiel "oiseau pour le chat" pour le pouvoir judiciaire. Secundo, l'immunité parlementaire est de plus en plus perçue par l'opinion publique comme indue. Tertio, si vraiment la justice voulait s'acharner de

façon arbitraire sur un élu, celui-ci dispose, en 2018, d'autres moyens que ses prédécesseurs pour le faire savoir et le dénoncer. Tous des arguments qui militent en faveur de l'abandon d'un dispositif pourtant en vigueur dans la plupart des pays membres du Conseil de l'Europe.

Une piste de "dépolitisation"

Le débat reste plus que jamais ouvert. En 2016, dans sa mercuriale, le procureur général de Mons, Ignacio de la Serna, y avait participé à sa manière en suggérant que les pouvoirs de la Commission des poursuites de la Chambre, actuellement composée d'élus, soient délégués au président de l'assemblée concernée par une demande de levée de l'immunité, au président du Sénat et aux présidents de la Cour constitutionnelle et de la Cour de cassation.

Ce serait à eux que reviendrait le soin de rédiger le rapport ensuite soumis

aux parlementaires, de quoi éviter ainsi les soupçons d'arrangements politiques qui pèsent sur les commissions des poursuites. Une piste à creuser, en effet.

J.-C.M.

Qui pour remplacer Mathot au PS? Crapanzano, Beekaert ou Gérardon

Le PS doit à présent se trouver une nouvelle tête de liste à Sebraing pour le prochain scrutin communal après le désistement du bourgmestre Alain Mathot. La succession est ouverte et rien n'est, pour l'heure, encore décidé. Une réunion était prévue lundi soir. Elle a été reportée à mercredi.

La tête de liste PS dans cette grande ville wallonne (64 000 habitants) est fort convoitée. Trois favoris sont cités: la députée régionale Déborah Gérardon, lancée en politique par André Gille; la conseillère communale Laura Crapanzano et le président du CPAS Francis Beekaert, deuxième score en 2012. Mais d'autres candidats pourraient se manifester. Alain Onkelinx, député wallon, frère de Laurette et fils de Gaston pourrait vouloir tenter d'accéder au maïorat que son père a occupé de 1988 à 1994. Des contacts tous azimuts en interne sont menés pour dégager un consensus et évi-

ter une guerre fratricide.

Contactée par "La Libre", Déborah Gérardon précise qu'elle doit d'abord consulter "différentes personnes" avant de répondre. La prudence est de mise.

L'annonce du départ d'Alain Mathot aura aussi inévitablement des conséquences électorales pour les autres partis. Un sondage réalisé par "Sudpresse" en avril dernier plaçait le PTB – qui dispose déjà de cinq sièges au conseil communal – devant le PS, pourtant en majorité absolue avec 24 sièges sur 39. Tout indiquait donc, avec les précautions d'usage liées aux 17 % d'indécis du sondage, que la majorité actuelle ne comble

pas de joie les Sérésiens. Notons que si le PTB cristallise autour de lui les mécontents de tous poils, d'autres sondages, à l'échelle wallonne, l'ont vu perdre des plumes depuis l'enquête d'opinion du mois d'avril.

Ouvrir la majorité

Le PS se prépare sans doute à ouvrir sa majorité. A qui? A Ecolo? Les verts se sont en tout cas dit intéressés, mais pas à n'importe quelle condition. Rengaine connue!

Le MR, emmené par le député régional Fabian Culot, ne pèse pas

très lourd avec quatre élus. Le parti libéral tente déjà de profiter de la nouvelle donne – c'est de bonne guerre. Fabian Culot s'est exprimé dimanche sur les réseaux sociaux. Avec une prudence de sioux, il se garde bien d'atomiser le bourgmestre sortant et plaide pour que les Séraisiens voient que son parti "reste le

courant politique alternatif le plus fort et le plus stable. Sa loyauté à l'égard de la ville de Seraing et de ses habitants n'est plus à démontrer".

Le chef de groupe PTB au conseil communal, Damien Robert, reste lui aussi très prudent. Il ne

cache pas que le pouvoir pourrait intéresser son parti: *"La balle n'est pas dans notre camp mais si le PS est prêt à cesser de gérer la Ville comme une entreprise privée, rien n'est impossible. Il y a actuellement des projets pharaoniques à Seraing qui sont en totale contradiction avec les besoins de la population. Tout dépendra de notre poids électoral."* Damien Robert rêve-t-il du maïorat? Il n'en dit rien ouvertement en tout cas.

Stéphane Tassin